

Déclaration au CSE C du 20 Juin 2024

JV Prosumer

La Cfdt regrette amèrement que la stratégie et l'investissement insuffisant et trop tardif n'a pas été à la hauteur des attentes de ce marché naissant, ce qui a conduit à l'échec de cette activité.

Cet échec a pour conséquence de mettre en difficulté les sites industriels (Agriers, Privas) et entraîne des pertes de compétences sur la R&D.

Schneider Electric propose la création d'une Joint-Venture afin de prendre des parts de marché et de tirer l'offre produits, Schneider apportant le marché et Star Charge les produits.

Cependant la réussite repose sur la préparation opérationnelle et sur la capacité à monter rapidement en puissance.

Cela nécessite des ressources significatives, un pilotage agile et une conduite du changement à la hauteur des ambitions, afin de retrouver une dynamique de croissance.

Au regard des inquiétudes que nous remontent les salariés concernés par la JV, la CFDT tient à obtenir des réponses sur les sujets suivants aux vues des préoccupations stratégiques et sociales qui subsistent.

L'annonce d'un chiffre d'affaires multiplié par 10 en 4 ans nous semble très ambitieux : Avec un taux de dépenses R&D qui passe de 11% en 2025 à 6% en 2028, comment cela se traduira dans les actions de la R&D, sachant que Star Charge fournira les produits ?

La JV aura-t-elle les moyens de ses ambitions pour atteindre ses objectifs ?

Comment seront adaptés les effectifs en France pour accompagner la croissance ?

Quels dispositifs seront mis en place en cas de désaccord ou de dysfonctionnement avec Star Charge ?

Une clause d'imprévision est-elle prévue dans le contrat ?

Comment prendre en compte le contexte géopolitique international et multiculturel qui pourrait remettre en question la JV ?

Comment la montée en puissance de l'autonomie de la JV va-t-elle être gérée dans les domaines achats, ressources humaines, finance, ventes, etc. ? Y a-t-il un planning ?

Afin de garantir un socle social qui contribuera à la réussite de cette JV, **nous demandons qu'un accord de transition** soit négocié pour la durée nécessaire.

Les élus CFDT restent perplexes et s'abstiendront.